

Les chirurgiens dentistes français aux armées pendant la Grande Guerre *

par Eric SALF ** et Sylvie AUGIER ***

A l'automne 1914, l'avancée allemande sur la Marne est brutalement stoppée, puis c'est la retraite après les batailles d'Ypres et de l'Yser. Les forces françaises et allemandes étant de valeurs égales, c'est le début de la guerre de position, le front s'enterre de la Suisse à la mer.

Le soldat des tranchées est un homme exténué, soumis à toutes sortes d'infections, vivant dans un confort rudimentaire qui va durer quatre longues années.

L'hygiène dentaire des soldats est inexistante. Les maux de dents se font rapidement sentir et avant le port du casque Adrian, les blessures maxillo-faciales se multiplient ("les gueules cassées").

Au début de la guerre de 1914-1918, le service dentaire n'existe pas. Seuls, les chirurgiens dentistes appelés comme simples soldats ou infirmiers peuvent soulager leurs camarades de combat avec des moyens de fortune. Le corps des dentistes militaires ne sera créé qu'en 1916 avec les services stomatologiques et dentaires qui se développeront jusqu'à l'armistice de 1918.

Qu'en est-il précisément des services stomatologiques et dentaires au début de la Grande Guerre ?

L'utilisation des chirurgiens dentistes n'est pas prévue avant 1907 sauf dans quelques cliniques régimentaires ou hospitalières militaires.

"L'inspection dentaire, l'établissement de fiches dentaires et le traitement de la bouche et des dents du régiment" apparaissent dans les préoccupations des circulaires Cheron d'octobre 1907.

Le rôle et les attributions du dentiste à l'armée ne sont pas définis, le Service de Santé subissant encore des militaires la vieille mentalité selon laquelle : "le temps consacré aux soins du soldat est du temps perdu pour l'instruction, les exercices, l'entraînement et le service".

* Comité de lecture du 26 novembre 1994 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

** 32 rue Joffre, 78000 Versailles.

*** 01090 Montmerle-sur-Saône.

En 1913, la Fédération Dentaire Nationale (FDN) demande au plus haut niveau de manière réitérée, que le cas des chirurgiens dentistes soit pris en compte, sans aucun succès.

Un service dentaire embryonnaire s'organise avec quelques cabinets dans l'infanterie coloniale au début de la Guerre. Les Hôpitaux militaires du Val de Grâce, Lyon, Bordeaux et Marseille voient naître alors des services dentaires. L'Ecole dentaire de Paris, appuyée par la FDN, a l'initiative de créer dans ses locaux, ses propres services au début des hostilités.

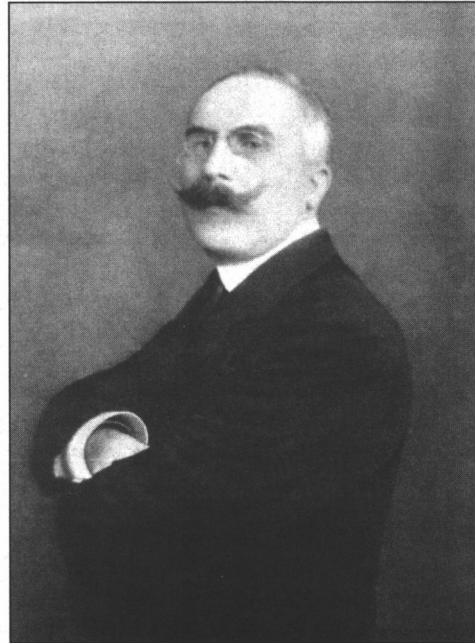
Justin Godart, sous-secrétaire d'état du Service de Santé, au Congrès Dentaire Interallié de 1916, relate sa visite en 1915 à l'Ecole dentaire de Paris en des termes élogieux pour l'action engagée envers les blessés évacués du front.

Les médecins militaires apprécient au front les jeunes chirurgiens dentistes et peuvent au mieux leur offrir comme matériel régimentaire, des pinces droites et courbes de Collin, la clef de Garengnot comme instrument d'extraction, la boîte n° 6 de stomatologie comprenant : un porte-fraise à main, deux élévateurs, une langue de carpe, une seringue à eau, un miroir buccal à manche, un fouloir à gutta percha, une sonde courbe, un ciseau à émail, un jeu de dix excavateurs, une précelle à pansements, dix daviers, une boîte nickelée contenant six fraises, du fil de platine, de la gutta percha et parfois même un tour à pied de dentiste.

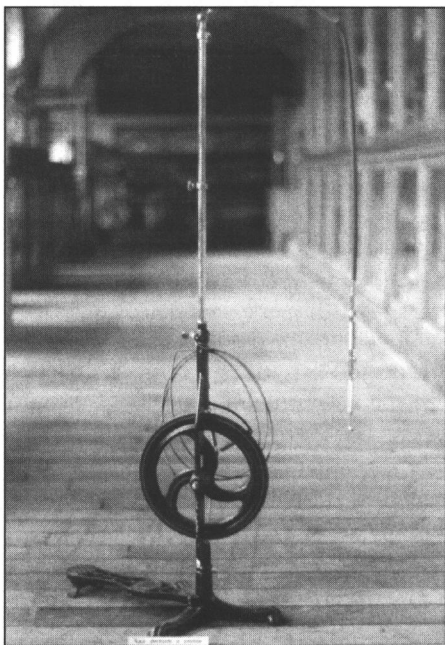
Les cartouches ne se déchirant plus avec les dents, le problème dentaire est depuis longtemps oublié. Quand à l'hygiène dentaire, 90 % des soldats ne connaissent pas même l'usage de la brosse à dent, qui n'est pas fournie, même si une poche est prévue pour elle dans le havresac depuis vingt ans !

La sédentarité de la guerre de tranchées et une alimentation trop carnée créent un cortège de pathologies dentaires, buccale et digestive, à type de caries, de gingivites, d'arthrites alvéolo-dentaires. La détérioration des prothèses dentaires amenant une insuffisance masticatoire, voire une édentation à l'origine de dyspepsie et autres affections intestinales, rendant les poilus inaptes au service, tout en encombrant les hôpitaux. Certains par ailleurs devenaient inintelligibles par perte de leur dentier.

Quant à eux, les blessés maxillo-mandibulaires et de la face après un traitement plus ou moins long à l'arrière, retournaient sur le front souvent appareillés.



Justin Godart, sous secrétaire d'Etat du Service de Santé, créateur du corps des dentistes militaires en 1916.



*Tour à pédale de la Guerre 14-18
Musée du service de Santé. Val de Grâce. Paris*

Le Service de Santé n'est pas prêt à faire face et c'est l'infirmier du Corps qui, avec un davier soulage ses camarades adossés à un talus. Parfois, des prothésistes dentaires sont chargés du service dentaire, alors que les chirurgiens dentistes deviennent chauffeur ou magasinier.

Certains médecins stomatologistes organisent des services où ils s'adjoignent un ou plusieurs dentistes mais toute demande de chirurgien dentiste voulant atteindre le grade de médecin auxiliaire est repoussé. Volontaire, ingénieux et dévoué, le dentiste, simple soldat, limité aux soins urgents, devient peu à peu conservateur dans son traitement, monte un cabinet dentaire de fortune avec parfois son propre matériel, obtient parfois la boîte de stomatologie n° 6 déjà décrite et n'hésite pas par ailleurs à prêter main forte au médecin sur le champ de bataille.

Après la Marne, le 15 octobre 1914, le Médecin aide-major de 1ère classe Armand Levy ouvrait à Clermont en Argonne le premier cabinet dentaire sur le théâtre d'opérations. La boîte n° 6 de stomatologie et le matériel personnel étaient

disposés dans une ancienne armoire d'école, les médicaments étaient fournis par le Service de Santé, deux planches sur deux tréteaux formaient le plan de travail. Le tour à pédale se dressait à proximité d'un fauteuil Voltaire, bien vite remplacé par une chaise avec une tétière mobile de Ash, un seau tenait lieu de crachoir. En octobre 1915, le premier cabinet divisionnaire français fonctionnait en pleine forêt d'Argonne et avait déjà traité 5 000 hommes quand le Service de Santé créa officiellement des cabinets dentaires à l'échelon divisionnaire.

Au congrès dentaire interallié de 1916 étaient présentées les ingénieuses inventions des dentistes telles que :

- La caisse fauteuil dentaire de MM Perrelet et Lang transportable par side-car,
- Le fauteuil dentaire de campagne du dentiste militaire Pous de la 15ème division d'infanterie coloniale.
- Le fauteuil dentaire du dentiste Devernoix, de la 26ème division d'infanterie,
- Le nouveau fauteuil dentaire pliant à dossier mobile et à siège à élévateur du médecin chef du centre dentaire de Fontainebleau Armand Lévy (déjà cité). Et en 1917, la caisse de stomatologie de campagne du dentiste militaire Victor Cagnoli.

La naissance du dentiste militaire fut laborieuse.

A force de pétitions des dentistes et des associations dentaires réclamant une place légitimement dûe dans le personnel du service de santé, l'appui politique du Sénateur P. Strauss, président d'honneur de la Fédération dentaire nationale, de Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé Militaire et du ministre de la Marine Lacaze et leurs adhésions aux propositions émises par la commission consultative du Service de Santé de mars 1915 et ainsi que le rapport de la Fédération dentaire nationale de septembre 1915, permirent les décrets des 26 février et 1er mars 1916 créant enfin l'emploi du dentiste militaire dans l'armée de terre et la marine, après avis favorable du président R. Poincaré. Justin Godart fixe, par instruction du 27 février 1916, que les dentistes sont nommés sur justification de leur titre et diplôme français et selon les besoins du service, prioritairement ceux du corps enseignant et du personnel scientifique des écoles dentaires avec un quota limité à 1000 et au grade unique d'adjudant sous-officier des sections d'infirmiers dont ils portent l'uniforme avec à leur collet le caducée d'argent accompagné à l'extérieur de la lettre D haute de 1 cm et ont droit au brassard de la convention de Genève.

Robert Morche dans ses *Mémoires* (1919), s'exclamera : "Mais oui ! M. Justin Godart, de simple infirmier de 2ème classe, a su, par la grâce de la politique, devenir le chef suprême du service de santé mais il trouvait mauvais que les chirurgiens dentistes, engagés volontaires, puissent être promus au grade pourtant bien modeste d'adjudant !"

Dès novembre 1916, les chirurgiens dentistes émettent le vœu d'accéder à des grades plus élevés car une situation fausse et injuste se crée entre tel professeur réputé d'une école dentaire, adjudant, et tel médecin stomatologiste plus ou moins spécialisé mais officier.

Pour la Marine et comme bien souvent, il en fut tout autrement...

Blatter, le président de la Fédération dentaire nationale et son secrétaire général G. Villain, de l'Ecole dentaire de Paris, rendirent plusieurs visites à l'Amiral Lacaze, Ministre de la Marine dès janvier 1916. Le 1er mars 1916, après avis favorable de R. Poincaré, la Marine crée l'emploi de chirurgien dentiste de la Marine en l'assimilant à celui de médecin auxiliaire, dont il porte la tenue et les insignes. Il doit être diplômé français, engagé dans la Marine et peut même provenir de l'Armée de Terre par voie de changement de corps. L'effectif n'est limité que par les besoins du service. Lacaze, dont le pouvoir ne s'étend qu'à la Marine obtient de R. Poincaré le 1er décembre 1916 la créa-



*Voiture de Stomatologie (1916)
Musée du service de Santé. Val de Grâce. Paris*

tion d'un corps d'officiers "chirurgiens dentistes" de la Marine pouvant prétendre à un avancement jusqu'à Médecin de 3ème classe (50 % de l'effectif au maximum) et de 2ème classe (25 % de l'effectif au maximum). L'uniforme distinctif comporte une patte de velours grenat avec trois boutons à ancre. Cinq jours plus tard Lacaze prie ses subordonnés d'adresser des propositions de nomination et la Fédération dentaire nationale de Blatter et Villain s'empresse de faire connaître à tous les dentistes -tout particulièrement ceux de l'armée de terre- la création du corps des dentistes militaires en leur adressant les différents décrets. Ainsi "l'adjudant dentiste militaire", à 2,44 F/jour se sent dévalorisé par rapport à son collègue, le "chirurgien dentiste de la Marine" de grade supérieur et évolutif, et à ses confrères canadiens, américains et anglais.

En 1917, le Ministre de la Guerre répond au député Charles Bernard que les mesures prises en faveur des dentistes de la Marine ne paraissent pas s'imposer pour les dentistes de l'armée de Terre.

Enfin, le 25 mars 1918, Mourrier, le successeur de Justin Godart dépose à l'Assemblée le projet de loi permettant de créer le corps d'officiers dentistes du Service de Santé Militaire avec l'appui de toute la Fédération nationale dentaire et des trois Ecoles Dentaires de France. La loi est votée le 8 octobre 1918, promulguée le 18 (JO du 20 octobre 1918), portant mention qu'en cas de mobilisation, le corps de santé militaire se compléterait de dentistes de 1ère et 2ème classe, correspondant à lieutenant et sous-lieutenant. Dès le 11 janvier 1919 les dentistes auxiliaires sont exclus de la dignité d'officier et ceux de 2ème classe sont limités à 100, ceux de 1ère classe, à 25.

Avec l'instruction du 11 janvier 1919, les dentistes militaires acquièrent enfin les signes distinctifs de leur état avec le bandeau de képi et les écussons du collet en velours de couleur violette (dite prune), sur proposition du Sénateur Charles Deloncle en octobre 1918.

L'organisation du service de stomatologie et services dentaires de l'intérieur.

Les centres d'édentés : apparaissent avec la stabilisation du front.

L'organisation des services spéciaux de prothèses maxillo-faciales et de restauration de la face date de novembre 1914 créant les centres de Paris-Val de Grace, Lyon-Desgenettes et Bordeaux-Saint-Nicolas avec la collaboration des trois Ecoles Dentaires civiles correspondantes.

Les centres d'édentés sont soulagés par des sous-centres, comportant un stomatologiste, quelques dentistes et des "ouvriers mécaniciens dentistes", nos actuels prothésistes dentaires, où la main d'œuvre féminine fait son apparition. Il y eut 220 000 édentés, appareillés au 01/10/1918, avec 350 000 appareillages livrés et plusieurs centaines de milliers de soldats renvoyés ainsi au front à peu de frais, ceci réalisé par seulement 350 personnes.

Les cabinets dentaires de garnison : créés seulement en juin 1916 par instruction ministérielle, ils seront 400 durant la guerre comptant 500 dentistes militaires et 15 médecins stomatologistes. Ils mettront des soins dentaires gratuits à la portée des jeunes métropolitains et coloniaux créant ainsi une mentalité nouvelle d'hygiène bucco-dentaire autrefois ignorée.

Les centres de chirurgie et de prothèse maxillo-faciale : ils seront 16 en 1919, comportant en tout 215 personnes, créés peu à peu à partir de 1916 pour les blessés maxillo-faciaux et surtout de la mandibule et du rebord alvéolaire du maxillaire supérieur, occupant 4000 lits. Ces centres sont dirigés par un chirurgien spécialisé en chirurgie faciale et un stomatologiste, aidé par des dentistes et des prothésistes. Les autres blessés faciaux sont du ressort des O.R.L. et des ophtalmologistes.

Equipes maxillo-faciales de renfort pour les armées : chacune d'elle dépendait d'un centre de l'intérieur et était appelée par le GQG pour soigner très rapidement sur le terrain, avec un matériel adapté, des blessés des maxillaires, les munir d'appareils provisoires et les ramener au centre en quelques heures, au moyen de la même équipe d'élite composée d'un chirurgien maxillo-facial et de dentistes militaires.

Les services de chirurgie et de prothèse maxillo-faciale de l'avant : sont organisés en mars 1918 à un par armée et s'adjoignent un petit groupement de stomatologie qui traite les édentés en période calme et les blessés maxillo-faciaux lors des périodes d'engagement.

Centre d'édenté permanent de l'avant : un seul par armée.

Les cabinets dentaires des groupes de brancardiers de corps d'armée (GBCA) et de division (GBD).

Le dentiste du GBD est mobile, celui du GBCA est fixe et installé très correctement en dur.

Les voitures de stomatologie : il y en a deux par armée, amenant à leur bord un stomatologiste, un ou deux dentistes, deux "mécaniciens dentistes" et un chauffeur. Le chef de service de stomatologie du Val de Grâce, le médecin major de 1ère classe Blot, dans un rapport propose d'aménager un autobus type "ville de Paris" en salle d'opération de stomatologie et une automobile Berliet (de Lyon) en atelier de prothèse. Ce projet d'avril 1915, d'une unité mobile de campagne, se concrétise avec le médecin dentiste Gaumerais qui présente à Justin Godart, aux parlementaires, au service de Santé, le 31 juillet 1915 le premier modèle d'automobile dentaire sur un chassis d'omnibus Renault ou Barré (de Lyon), décrite dans la thèse de référence, 9 autres exemplaires suivront en mai 1916. Il fut même proposé que ce cabinet mobile remplace le service dentaire de garnison trop éloigné du front.

Le bilan à la fin des hostilités est éloquent :

- 2000 à 2500 personnels sont engagés dans les services dentaire et stomatologique,
- 230 000 combattants ont pu être renvoyés au front, soit 4 corps d'armée.
- Plusieurs dizaines de milliers de blessés maxillo-faciaux ont été traités.
- 220 000 édentés ont été appareillés.
- 350 000 appareils ont été livrés.
- L'hygiène dentaire a fait son entrée dans les consciences de millions de métropolitains et de coloniaux mobilisés.
- Le dentiste, redevenu civil, ne sera pas considéré après guerre comme un planqué.
- La nécessité de réaliser, réparer, entretenir et remplacer aux frais de l'Etat, sa vie durant, l'appareillage du blessé de guerre restait un facteur de pérennité du service des

dentistes militaires dans les trois Centres Nationaux d'édentés de Paris, Lyon et Bordeaux en liaison avec les Ecoles Dentaires correspondantes, après Guerre.

Ce voeu du congrès dentaire interallié de novembre 1916 fut concrétisé par la circulaire du Service de santé militaire du 10 février 1919 offrant au dentiste démobilisé de se réengager, surtout comme dentiste de garnison importante ou des centres d'édentés, qui continuèrent leur activité jusqu'à fin 1919. Ainsi disparut le corps des dentistes militaires d'active. En 1945, un corps de chirurgiens dentistes d'active fut prévu mais le concours annulé au dernier moment.

La France était à ce jour le seul pays de la CEE n'ayant pas prévu de corps de chirurgiens dentistes d'active. Un décret vient de le créer au 15 décembre 1993 avec 20 postes budgétaires.

REFERENCES

- DEBOURGE S. ép. AUGIER. - "Les chirurgiens-dentistes français aux Armées pendant la première Guerre Mondiale (1914-1918)". Organisation d'un service dentaire et stomatologique. *Thèse de Doctorat en chirurgie dentaire, Lyon I*, 1986.
- Congrès dentaire interallié (1914-1917). - Comptes rendus publiés par G. Villain. Tome I, Tome II, Paris, Imp. Chaix (1917).
- Journal "L'odontologiste" : divers numéros (1914-1919).

SUMMARY

French military dental surgeons during World War I

A statute of dental surgeon of the Navy and later of the Army was created in February 1916 among the corresponding French military Health Departments. Under the pressure of the military events, after two years of "shifty" acting of the soldier-dental surgeons on the front line and irresolution of the Government, Justin Godart created at last a Corps of military dental surgeons and stomatologists.

Problems of bucco-dental health raised as soon as the autumn 1914 by the trench war and the repair of "broken jaws" (gueules cassées) induced by the new weapons of this war will be brilliantly and economically solved by this Corps suppressed after Armistice. A permanent Corps foreseen in 1945 seems revived in France with the 15 December 1993 decree amid the already provided new European Union.

Galien & Hippocrate

ANTIQUITÉS
MÉDICALES

13 rue Monge, 75005 Paris - Tél. 43.26.54.06